

**Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Paris, le 13 décembre 2018

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

—  
**PAC 2018 : Versement du solde des aides directes et de l'ICHN le 13 décembre :  
le retour à la normale du calendrier de paiement confirmé**  
—

Le premier solde des paiements des aides directes et de l'ICHN de la campagne 2018 interviendra à compter du 13 décembre sur les comptes des agriculteurs. Ce versement marque ainsi pour la campagne 2018 le rétablissement d'un calendrier habituel de versement des aides, conformément aux engagements pris par le Gouvernement en juin 2017.

Les versements de ce jour concernent les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), les aides couplées animales (aide ovine et aide caprine) et l'ICHN. Ils représentent un montant de de 1,7 Mds €. 302.000 agriculteurs, soit 97 % des bénéficiaires, recevront le solde de leurs paiements de base et paiement redistributif. Seuls font l'objet d'un paiement les dossiers pour lesquels l'ensemble des contrôles administratifs et sur place sont achevés.

Avec les 5,1 milliards d'avances déjà payés depuis le 16 octobre, ce sont au total 6,8 Mds d'€ qui sont versés à ce jour au titre de la campagne 2018, soit environ 93 % des montants attendus pour ces aides.

De nouveaux versements seront effectués d'ici le 21 décembre, qui permettront de couvrir 99 % des bénéficiaires du paiement de base et du paiement redistributif, entre 80 et 85 % des bénéficiaires du paiement vert et 92,5 % des bénéficiaires de l'ICHN, soit un résultat équivalent à celui observé avant 2015.

---

Contacts presse

**Service de presse de Didier GUILLAUME** - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Avec ces versements, un peu plus de 29 000 jeunes agriculteurs vont bénéficier cette année de près de 80M€ au titre du paiement direct en faveur des jeunes agriculteurs. Le montant unitaire a pu être significativement revalorisé pour la campagne 2018 en le portant à 88,15€ par hectare (dans la limite de 34 hectares par exploitation), contre 68,12€ lors des campagnes précédentes.

Les aides directes versées en France en 2018 auront ainsi été versées dans un calendrier plus rapide que dans la plupart des pays européens, le recours aux avances n'étant pas généralisé dans l'Union européenne.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation se félicite de ces paiements qui concrétisent le retour à un calendrier habituel, calendrier qui n'aurait pu être tenu sans l'implication de l'ensemble des acteurs, qu'il remercie pour leur mobilisation.